Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Office fédéral de l'aviation civile OFAC

Office fédéral du développement territorial ARE

OFAC, CH-3003 Berne

Destinataires
selon liste annexée

Référence du dossier: 3/33/33-05
Votre référence:
Notre référence: ziu
Dossier traité par: Urs Ziegler
Tél. +41 31 325 91 10, Fax +41 31 325 92 12, urs.ziegler@bazl.admin.ch
Ittigen, le 14 août 2006

Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA), Partie III B6a / Places d'atterrissage en montagne
Mise en consultation du projet du 6 juillet 2006

Madame, Monsieur,

Le 18 octobre 2000, le Conseil fédéral a approuvé les parties à caractère conceptionnel I à III B du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA). Ce document, accompagné du rapport explicatif et du rapport d'examen, vous a été remis en décembre 2000. L'ensemble de cette documentation peut être consulté sur Internet à l'adresse http://www.aviation.admin.ch.

Entre-temps, nous avons élaboré les objectifs et exigences à caractère conceptionnel relatifs au réseau partiel des places d'atterrissage en montagne, ceci conformément au mandat figurant dans la Partie III B6a du PSIA, lequel exige de réexaminer le réseau des places d'atterrissage en montagne et d'évaluer dans quelle mesure la pratique de l'héliski doit être maintenue.

Lesdits objectifs et exigences sont l'œuvre de plusieurs groupes de travail réunissant des représentants des services fédéraux et cantonaux concernés, des organisations environnementales et des associations aéronautiques.

Nous soumettons à votre appréciation le projet de Partie III B6a – Places d'atterrissage en montagne dont vous trouverez une copie en annexe. Les cantons, organisations et associations invités à se prononcer sur ce document figurent dans la liste de distribution jointe au présent courrier.

La partie à caractère conceptionnel établit les principes et règles du jeu applicables au réexamen des différentes places d'atterrissage en montagne dans le cadre de processus de coordination au niveau de la fiche de coordination. A cet égard, il est prévu que ces places fassent l'objet d'une répartition

Office fédéral de l'aviation civile
Mühlestrasse 2, 3063 Ittigen
Adresse postale: CH-3003 Berne
Tél. +41 31 325 80 39/40, fax +41 31 325 80 32
www.aviation.admin.ch

régionale (cf. découpage proposé sur la carte annexée). Les conflits avec les intérêts de la protection du paysage et de l'environnement doivent être résolus suivant les modalités décrites dans la partie à caractère conceptionnel ou tout du moins atténués. Si, dans une région, aucune solution ne peut être trouvée, par exemple en optimisant les trajectoires de vol, en édictant des restrictions d'exploitation ou en déplaçant le terrain d'atterrissage, le site problématique peut être remplacé par une autre place d'atterrissage située dans d'autres régions à condition que la preuve du besoin soit établie.

Les travaux d'examen des places région par région débuteront aussitôt que le Conseil fédéral aura approuvé la version définitive – c'est-à-dire intégrant les résultats de la consultation - de la partie à caractère conceptionnel. Les services cantonaux et les milieux concernés seront invités en temps voulu à participer au processus de coordination.

Nous vous prions de nous adresser vos prises de position d'ici au **29 septembre 2006**. Il nous importe particulièrement de savoir si la partie à caractère conceptionnel est compatible avec les objectifs et les principes de votre plan directeur.

Vos prises de positions sont à adresser à:
Office fédéral de l'aviation civile, section Environnement, 3003 Berne.

Les personnes ci-dessous sont à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire:

OFAC:	Urs Ziegler	Tél: 031 325 91 10	E-mail urs.ziegler@bazl.admin.ch
ARE:	Anne-Marie Betticher	Tél: 031 322 47 34	E-mail anne-marie.betticher@are.admin.ch

En vous remerciant par avance de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Office fédéral de l'aviation civile

Raymond Cron, directeur

Office fédéral du développement territorial

Pierre-Alain Rumley, directeur

Annexes:

Partie du PSIA à caractère conceptionnel Partie III B6a – Places d'atterrissage en montagne, accompagnée d'une carte synoptique

Découpage régional pour la coordination au niveau des fiches de coordination (proposition)

Liste de distribution